

**Procès-verbal de l'assemblée générale de l'Association intercommunale
SDIS régional Nord Vaudois du jeudi 23 mai 2024**

| | |
|-------------------------------------|---|
| Lieu | La Poméranne, salle du Levant – Pomy |
| Présences | CoDir : M. Christian Weiler (Président CoDir), Mme Laura Marques, M. François Armada, M. Francesco Di Franco, M. Hervé Kemmling Trente (30) des quarante communes membres sont présentes, représentant 99 voix sur 117 Le Major Eric Stauffer Cdt du SDIS régional Nord Vaudois |
| Excusés | CI : Communes de Champagne, Treycovagnes, Vugelles-la-Mothe et Yvonand |
| Absents | CI : Communes de Bioley-Magnoux, Bonvillars, Champvent, Démoret, Novalles, et Onnens |
| Lieu et date de la prochaine séance | Le jeudi 19 septembre 2024 à Montagny |

Le président Patrick Grin ouvre la séance à 19h30 et souhaite la bienvenue aux délégué·es du SDIS ainsi qu'aux membres du CoDir et au Major Eric Stauffer.

1. Appel

La secrétaire procède à l'appel. Trente des quarante communes membres sont présentes, représentant 99 voix.

L'ordre du jour est approuvé sans modification.

2. Assermentations

Cinq délégué·es doivent être assermenté·es ce soir : Mme Isabelle Diserens, MM. Laurent Daerendinger, Steve Boschung, Damien Gfeller, Nicolas Hernan.

Le président prie l'assemblée de se lever (art. 9 de la Loi du 28 février 1956 sur les communes) et procède à la lecture du serment :

«*Vous promettez d'être fidèles à la constitution fédérale et à la constitution du canton de Vaud B, de maintenir et de défendre la liberté et l'indépendance du pays.*

«*Vous promettez d'exercer votre charge avec conscience, diligence et fidélité, de contribuer au maintien de l'ordre, de la sûreté et de la tranquillité publics, d'avoir, dans tout ce qui sera discuté, la justice et la vérité devant les yeux, de veiller à la conservation des biens communaux et de remplir avec intégrité et exactitude les diverses fonctions que la loi vous attribue ou pourra vous attribuer.»*

Suite à cette lecture, chaque délégué·e, à l'appel de son nom, lève la main droite et dit « Je le promets ». Le président prend acte de leur promesse et les félicite.

3. Adoption du procès-verbal du 20 décembre 2023

Le président ouvre la discussion quant au procès-verbal de l'assemblée générale du 20 décembre 2023. La parole n'est pas demandée et l'assemblée est invitée à voter à main levée. **Le procès-verbal est adopté à l'unanimité**, avec remerciements à son autrice.

4. Préavis 24.01CD concernant le rapport de gestion 2023

La rapport est lu par M. Tony Mangone, rapporteur de la Commission de gestion.

En conclusion,

Le rapport de gestion 2023 est établi de manière claire, détaillée et transparente.

Au vu de ce qui précède, la Commission de gestion propose au Conseil intercommunal d'accepter le préavis PR24.01CD, qui décide :

Article 1 : le rapport de gestion pour l'année 2023 de l'Association intercommunale en matière de défense incendie et secours de la région Nord vaudois est adopté tel que présenté en annexe du préavis PR24.01CD.

Le président ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée. L'assemblée est invitée à voter à main levée. **Le préavis 24.01CD concernant le rapport de gestion 2023 est accepté à l'unanimité.**

5. Préavis 24.02CD concernant les comptes 2023

La rapport est lu par M. Tony Mangone, rapporteur de la Commission de gestion.

En conclusion,

Les comptes 2023 sont présentés de manière claire, détaillée et transparente.

Au vu de ce qui précède, la Commission de gestion propose au Conseil intercommunal d'accepter le préavis 24.02CD, qui décide :

Article 1 : les comptes 2023 de l'Association intercommunale en matière de défense incendie et secours de la région du Nord vaudois sont adoptés tels que présentés dans le préavis PR24.02CD.

Le président ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée. L'assemblée est invitée à voter à main levée. **Le préavis 24.02CD concernant les comptes 2023 est accepté à l'unanimité.**

6. Élection d'un membre à la Commission de gestion

En vertu de l'article 34 alinéa 4 du nouveau règlement d'organisation du Conseil intercommunal, aucun membre incorporé au SDIS régional du Nord vaudois ne peut faire partie de la Commission de gestion, ceci afin d'éviter tout conflit d'intérêt. C'est actuellement le cas de M. Patrick Billaud, délégué pour la commune de Donneloye (DAP Y1). Il convient de nommer ce soir son successeur, un·e déléguée·e non incorporé·e au SDIS Nord vaudois et idéalement issu·e d'une des communes formant le DAP Y1.

La candidature de Mme Isabelle Diserens est proposée. Aucune autre candidature n'est proposée pour ce poste et **Mme Isabelle Diserens est élue à l'unanimité par acclamation.**

7. Évolution des statuts

M. Christian Weiler, président du CoDir, prend la parole. Il remercie le Conseil intercommunal pour sa confiance quant aux deux rapports de gestion.

Le SDIS Nord vaudois fonctionne bien, sur les plans tant opérationnel qu'économique. La complémentarité entre une équipe permanente et des sapeurs-pompiers volontaires donne des résultats encourageants et performants sur le terrain. Tous les standards demandés par l'ECA sont atteints pour un coût d'une quarantaine de francs par habitant·e, contre plus d'une soixantaine dans certaines régions voire 110 francs par habitant·e pour le modèle professionnel lausannois. Le président du CoDir salue l'engagement et la bonne collaboration des membres du CoDir, des équipes de permanents et des

cadres du SDIS, ainsi que des membres de la commission de gestion.

Néanmoins, le SDIS Nord vaudois est régi par des statuts qui ne sont aujourd’hui plus adaptés. Il y a eu, quelques années auparavant, une première tentative de modification des statuts qui a finalement échoué. Plus récemment, une seconde tentative de modification a été effectuée. Elle a cette fois abouti à l’intégration des Jeunes Sapeurs-Pompiers au corps du SDIS, qui s’accomplit désormais avec succès. Quelques problèmes de recrutement de volontaires subsistent, non pas en termes de volume global mais en termes de répartition géographique. M. Christian Weiler rappelle que le Major Eric Stauffer se tient à disposition des communes pour venir présenter le SDIS en personne auprès de certains conseils communaux ou généraux.

Un nouveau projet de modification des statuts a été discuté avec les communes. Il leur sera soumis prochainement et elles seront tenues de l’étudier au travers d’une commission. Il se développe sur trois axes :

- (1) Mise en conformité sur le plan légal : un rapport du Canton a mis en évidence un certain nombre de points sur lesquels les statuts du SDIS Nord vaudois ne sont plus en accord avec la réglementation cantonale en vigueur. Il s’agira simplement d’adapter ces quelques points, qui concernent davantage la forme que le fond des statuts et qui ne seront donc a priori pas soumis à discussion.
- (2) Gouvernance : un nouveau CoDir à 9 membres est proposé (au lieu de 7 membres aujourd’hui), dont 3 représentant·es de la commune d’Yverdon (au lieu de 4 aujourd’hui). Dans la configuration actuelle, la majorité est acquise d’avance pour Yverdon (qui représente 4 membres sur 7) et cela ne se justifie plus. Par ailleurs, la présidence du CoDir ne devra à l’avenir plus nécessairement être assurée par un membre de la commune d’Yverdon. Les communes ont été sondées sur ces points et celles qui se sont prononcées jusqu’ici se sont montrées favorables à ces propositions d’évolution.
- (3) Processus de modification des statuts : le processus actuel est extrêmement long, coûteux et laborieux. Toute modification statutaire doit être acceptée par l’ensemble des communes, ce qui était peut-être souhaitable au moment de la création du SDIS mais ne se justifie plus aujourd’hui. La proposition est de passer à une **double majorité qualifiée**, ce qui signifie qu’une révision des statuts doit être acceptée par 75% des voix et 75% des communes. Cette nouvelle clause s’accompagnera d’un recalcul des voix attribuées à chaque commune de manière à représenter l’évolution de leur nombre d’habitant·es (et donc de leur contribution au SDIS).

Un volet optionnel, concernant le financement, sera intégré au projet.

Ce volet propose de supprimer la contribution particulière de la commune d’Yverdon, dont les habitant·es paient historiquement 10 francs de plus que les habitant·es des autres communes. Toutes les communes, Yverdon inclus, paieraient alors 5,50 francs de plus par habitant·e – si bien que la contribution d’Yverdon diminuerait en réalité non pas de 10 mais de 4,50 francs. Ce rééquilibrage s’effectuerait de manière progressive, sur deux fois deux ans.

Pour l’heure, 6 communes ont annoncé que ce point pourrait être bloquant pour elles. Le président du CoDir rappelle que la contribution particulière d’Yverdon ne se justifie plus aujourd’hui. La commune met en effet à la disposition du SDIS le terrain de la caserne (sans que le loyer payé par à la Ville ne génère de revenu pour cette dernière) ainsi qu’un certain nombre de services (gestion des ressources humaines et informatiques, de la comptabilité, etc.). Yverdon utilise certes plus le SDIS, mais réalise ainsi de nombreuses interventions qui bénéficient aux autres communes et engendre davantage de revenus par l’ECA. Néanmoins, en fonction des retours des communes, le CoDir prendra la décision de maintenir ou de retirer cette proposition de manière à ce qu’elle n’entrave pas le reste du processus.

M. Christian Weiler présente pour terminer un calendrier idéal. **Le projet de révision des statuts sera soumis aux communes en automne 2024.** La réponse des commissions devrait parvenir en début d’année 2025, afin de permettre un vote sur l’année 2025 et de s’assurer qu’en 2026, lors du changement de législature, le processus soit abouti.

La discussion est ouverte. Mme Gyslaine de Blaireville (Mutrux) demande s’il y a un délai à respecter pour la réponse au sondage transmis aux communes. Le président du CoDir Christian Weiler répond que les communes peuvent prendre leur temps pour répondre calmement. Un mail de rappel a été envoyé et le CoDir invite toutes les communes à se joindre au processus.

La parole n'est plus demandée.

8. Communications

Le président Patrick Grin annonce que **30 communes sont présentes à l'assemblée, représentant 99 voix sur 117**. Il rappelle aux communes d'informer le SDIS ou la secrétaire du CI lors de tout changement de délégué·e, afin que la liste puisse être tenue à jour en amont des assemblées.

Le Major Eric Stauffer prend la parole.

L'année 2024 a débuté intensément pour le SDIS avec entre autres l'organisation des concours de la Fédération Vaudoise des Sapeurs-Pompiers, qui se sont tenus le samedi 27 avril à Yverdon. Cette journée s'est très bien déroulée. Plus de 550 participant·es aux concours ont été accueilli·es, et un cortège de 52 compositions a défilé à travers le centre-ville. La Major remercie chaleureusement toutes les personnes ayant contribué à l'événement. Le comité bouclera très prochainement les comptes, mettant ainsi un terme à l'organisation de ces concours.

Cette année 2024 est aussi l'année d'intégration des JSP au SDIS. Trois chefs de section JSP ont été nommés pour les sections d'Yverdon, de Montagny et d'Yvonand. Plus récemment, un chef JSP ad interim, le lieutenant Paulo Philippe, a été nommé dans le but de chapeauter l'entièreté des JSP. L'intégration se passe bien mais elle se fait de manière progressive, en prenant le temps de surmonter les obstacles et de passer d'une culture de la société privée à une culture de l'administration publique. L'objectif est d'achever cette intégration d'ici fin 2024 afin de démarrer l'année 2025 au complet, avec les JSP.

Les 6 et 7 juin, un nouveau véhicule sera livré au SDIS Nord vaudois par l'ECA et des personnes seront formées pour enseigner sa conduite. Il s'agit d'un tonne-pompe 9000 litres (32 tonnes, 4 essieux, 11 mètres de long). Il y en a actuellement quatre dans le canton. La conduite de ce véhicule est soumise à des exigences strictes, notamment en termes d'années d'expérience et d'heures de conduite. Il circulera donc probablement dans les communes entre début juin et fin juillet à l'occasion des moments de formation. Il sera rendu opérationnel à une date qui reste à déterminer, entre fin juillet et début septembre.

Bon nombre d'interventions se sont déroulées en ce début d'année. La tendance est pour l'heure de 8 à 9% inférieure à 2023 (année record avec 615 interventions). Ce volume élevé d'interventions amène de nombreux défis, ainsi qu'une charge de travail conséquente en termes aussi bien logistiques qu'administratifs. Le Major se réjouit néanmoins d'une capacité opérationnelle à la hausse sur ces dernières années.

Le rapport d'activité est toujours en cours de rédaction. Il sera achevé d'ici mi-juin pour être soumis d'abord au CoDir, et dans un second temps au CI. Le Major Eric Stauffer remercie les délégué·es du CI pour leur patience et cède la parole au président Patrick Grin.

9. Divers

La prochaine assemblée générale du Conseil intercommunal se tiendra le jeudi 19 septembre 2024. **La commune de Montagny, par son délégué M. Pierre-Alain Lunardi, se porte volontaire pour accueillir la séance.**

La parole est donnée aux éventuelles propositions individuelles, questions ou remarques.

M. Maxime Fridelance (Valeyres-sous-Montagny) demande combien de JSP ont été intégré·es au SDIS à ce jour. Le Major Eric Stauffer répond qu'ils sont 66 JSP, répartis sur les trois sites.

M. Maxime Fridelance demande également pour quel genre d'interventions et à quelle fréquence le nouveau tonne-pompe sera utilisé. Le Major Eric Stauffer répond qu'il y a actuellement à la caserne d'Yverdon un tonne-pompe 2000L traditionnel et un tonne-pompe 6000L pour les renforts, et que le but du nouveau véhicule de 9000L est de remplacer celui de 6000L. Il sera mobilisé pour des interventions sur des sites où l'eau manque (lieux isolés, feux de ferme, feux de forêt, etc.), pour autant que ces sites soient accessibles avec un véhicule de cette envergure. Actuellement, le tonne-pompe 6000L est alarmé en tant que tel une quinzaine de fois par année au maximum, et il est alarmé quelques fois supplémentaires en remplacement du 2000L lorsque celui-ci est déjà en cours d'utilisation. Le 9000L reprendra ces deux fonctions. Le président du CoDir Christian Weiler ajoute que ce véhicule sera également en réserve pour des interventions hors de la région, le SDIS Nord vaudois intervenant en moyenne une centaine de fois par année sur le territoire d'autres SDIS.

M. Benoist Guillard (Yverdon-les-Bains) rappelle qu'à l'été 2022, particulièrement chaud et sec, de nombreux feux de forêt se sont déclarés dans le Jura français et ont mobilisé activement les équipes de pompiers de l'autre côté de la frontière. Il s'inquiète depuis lors de la façon dont ce type de situation, inexorablement amené à se multiplier sous l'effet des changements climatiques, pourra être géré à l'avenir. Il note que la protection contre les feux de forêt ne fait toujours pas partie des missions de la défense incendie, bien que le Conseil d'État ait transmis en avril dernier un projet de loi et un projet de décret prévoyant d'inscrire la défense incendie contre les feux de forêt dans les missions de l'ECA (et donc des SDIS). Un décret d'investissement de 4 millions a été prévu pour cela. M. Benoist Guillard souhaite connaître les réflexions du CoDir quant à cette évolution légale et juridique.

Le Major Eric Stauffer confirme qu'un EMPT et un EMPL ont été soumis au Grand conseil en mars 2024 par le Conseil d'État, dans le but de faire modifier la loi sur le service de défense contre l'incendie et de secours ainsi que la loi sur les forêts. Jusqu'à présent, les forêts étaient sous responsabilité communale. Cependant, face à la tendance et au risque territorial posé par les feux de forêts, des démarches ont été effectuées auprès du Canton avec la DGE et l'ECA. Une douzaine de groupes de travail ont œuvré à l'élaboration de ce projet de loi. Le SDIS Nord vaudois, par la personne du Major Eric Stauffer, a été impliqué dans ce processus en vue de développer une stratégie d'engagement, de formation et d'investissement de matériel, entre autres.

Ce concept est désormais entre les mains du Grand conseil, qui devra se prononcer sur l'attribution de compétences étendues à l'ECA dans le cadre de la lutte contre les feux de forêt cantonaux. Si ce changement législatif est validé, l'ECA décidera alors, en collaboration avec la DGE, d'une façon d'attribuer ces moyens aux différentes régions. Le SDIS régional du Nord vaudois, avec sa vaste surface forestière, fait partie des 12 SDIS (sur 30) identifiés à ce stade comme futurs spécialistes feux de forêt. Il recevrait alors des moyens en vue de former son personnel et de mener à bien ses missions. La décision du Grand conseil ne devrait pas arriver avant cette fin d'année 2024.

Le président du CoDir Christian Weiler ajoute que des rencontres transfrontalières s'organisent avec le Haut-Doubs à des fins de coordination tant sur la problématique du feu que sur celle de l'eau. Les cantons de Vaud et de Neuchâtel sont parties prenantes, et des rencontres entre les équipes de pompiers sont à l'ordre du jour. À l'avenir, des moyens pourraient être débloqués également dans ce cadre-là.

La parole n'est plus demandée. Le président remercie l'assemblée et la séance est levée à 20h30.

Patrick Grin



Président du conseil intercommunal



Pénélope Escallier



Secrétaire du conseil intercommunal